

Avis n° 2023/06 relatif à l'accréditation de l'École et observatoire des sciences de la Terre de l'université de Strasbourg à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Établissement / École

Nom : École et observatoire des sciences de la Terre de l'université de Strasbourg

Sigle: EOST

Type : Public, sous tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur

Académie : Strasbourg Site de l'école : Strasbourg

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur la fiche des données certifiées par l'École mise à jour annuellement sur le site de la CTI : https://www.cti-commission.fr/accreditation

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2016/01-03

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie PE (Renouvellement périodique) :

Ingénieur diplômé de l'École et observatoire des sciences de la Terre de l'université de Strasbourg, en formation initiale sous statut d'étudiant

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9;
- Vu la demande présentée par l'École et observatoire des sciences de la Terre de l'université de Strasbourg;
- Vu le rapport établi par Pascal TRIBOULOT (membre de la CTI et rapporteur principal),
 Bernard VALLUIS (expert auprès de la CTI et co-rapporteur), Jacques SCHWARTZENTRUBER (expert auprès de la CTI), Rogeiro RAMOS (expert international auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 14 juin 2023;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable sous réserve de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer le(s) titre(s) suivant(s)	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École et observatoire des sciences de la Terre de l'université de Strasbourg	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2027-2028	maximale

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

Pour l'école

- Formaliser sa propre stratégie RSE.

Pour la formation

- Revoir la taille des unités d'enseignement qui conduisent actuellement à une logique de moyenne;
- Préciser clairement les obligations concernant les stages dans le règlement de scolarité, notamment leurs durées et leurs types (recherche, entreprise, international) ;
- Développer la formation en management et gestion de projet ;
- Définir une stratégie ambitieuse permettant de saisir les opportunités liées aux évolutions du secteur et en particulier réfléchir à une augmentation possible des effectifs :
- Associer davantage les élèves à la démarche qualité. Une réflexion commune avec l'ENGEES peut constituer un facteur de réussite dans le partage des nouveaux locaux.

Cet avis est mis en suspens sous réserve de la transmission d'un règlement de scolarité mis à jour en relation avec les deux premières recommandations pour la formation, au plus tard le 15 octobre 2023, exclusivement sous format numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI, sous format numérique exclusivement à l'adresse : greffe-cti@education.gouv.fr.

L'école établira un tableau de suivi des recommandations. Ce document est à transmettre le 15 juin 2025, exclusivement sous format numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, chargé du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

Avis favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, au(x) diplôme(s) suivant(s) :

Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'École et observatoire des sciences de la Terre de l'université de Strasbourg	2023	2027-2028

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 14 juin 2023.

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 12 juillet 2023.

La présidente